

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 13 octobre 2020

Mairie - Salle du Conseil municipal

Séance ouverte au public

(covid-19 Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA	Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA	Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA	Jean-Luc RICHARDET - EPA	Excusé
Yves GUBELMANN - PLR	Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA	Claire THIBAULT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC	Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR		

Administration : M. Guy REYFER – Secrétaire général

Excusé : M. Jean-Luc RICHARDET.

Public : /



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 septembre 2020.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapport(s) des commissions.**
- 5. Projet(s) de délibération(s).**
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Projet(s) de résolution(s).**
- 8. Présentation du projet de budget 2021 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

M. le Président, Pierre-Yves Dechevrens ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il informe que M. Jean-Luc RICHARDET est excusé ce soir.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 septembre 2020.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 septembre 2020

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Page 6

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite apporter la modification suivante :

Cette dernière a bien entendu le rapport de ladite commission, mais elle souhaite savoir ce qu'il en est au sujet de la traversée de Bassy (rte de Chevrens), point qui ne semble pas avoir été évoqué lors de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Elle souligne la dangerosité de la traversée de Bassy et souhaite qu'une action soit engagée pour en assurer la sécurité.

Par

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT - FORNI. Cette dernière a bien entendu le rapport de ladite commission, mais elle souhaite savoir ce qu'il en est au sujet de la traversée de



Bassy (rte de Chevrens), point qui ne semble pas avoir été évoqué lors de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Elle souligne la dangerosité de la traversée de Bassy et rappelle qu'il avait été également question d'aménager ce tronçon en zone 30.

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Page 1

Mme Stéphanie BARON LEVRAT souhaite apporter la modification suivante sur le tableau des présences :

- Mme Elisabeth BERY n'était pas présente. A enlever.
- M. Giuseppe RICCIUTI était présent et ne figure pas dans la liste. A rajouter.

M. le Président passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI.

Page 4

M. Giuseppe RICCIUTI souhaite apporter la modification suivante :

M. Giuseppe RICCIUTI intégrera les commissions « Finances » et « Sociale, culture et loisirs ».

En revanche, le groupe PLR propose Mme Claire THIBAULT BULLIARD pour la vice-Présidence de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Par

M. Giuseppe RICCIUTI intégrera les commissions « Finances » et « Sociale, culture et loisirs ».

En revanche, Le groupe PLR propose Mme Claire THIBAULT BULLIARD pour la vice-Présidence de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

La parole n'étant plus demandée et tenant compte des remarques précitées, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président considère que l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communication(s) du bureau

Rappel des mesures COVID-19 à respecter lors des séances

Un aménagement de plexiglas a été posé dans la salle pour séparer les membres du Conseil municipal.

M. le Président rappelle les mesures  à respecter, soit :

- Lavage des mains avant d'entrer dans la salle et gel hydroalcoolique à disposition.
- Port du masque lors des déplacements dans la salle.



Communication du Bureau de médiation administrative (BMA)

M. le Président informe que chaque membre du Conseil municipal a reçu ce soir un document reçu du Bureau de médiation administrative (BMA). Il s'agit d'une nouvelle structure pour traiter de façon extrajudiciaires les différends entre l'administration et les administré-e-s. Leur rôle est l'écoute, les conseils et informations et font également l'intermédiaire entre l'administration concernée et aider à la recherche de solution.

Le Médiateur administratif cantonal est M. Edouard SABOT. @ bma@etat.ge.ch.

Séance de formation pour les Conseils municipaux de CoHerAn par le SAFCO. Mardi 29 septembre 2020 à Corsier.

M. le Président tient à remercier le SAFCO pour la formation donnée au Conseillers municipaux le mardi 29 septembre dernier et la commune de Corsier pour leur accueil. La séance était très intéressante.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapport(s) des commissions

Il n'y a pas de rapport de commissions ce jour.

Malgré tout, M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission « Sociale, culture et loisirs » du 6 octobre dernier, a préavisé favorablement les nominations suivantes :

- Mme Nicole IMHOF – Groupe Le Centre – à la délégation de l'Association « Communes-Ecole ».
- M. Guy MUSY – groupe Ensemble pour Anières – à la commission intercommunale CoHerAn « Sociale ». Cette nomination sera confirmée si la charte qui régit CoHerAn est modifiée.
- Concernant la désignation de la Présidence de la commission ad hoc « Bourses », revenant au groupe PLR, celui-ci a souhaité reprendre la discussion au sein de son groupe. Le groupe PLR informe avoir désigné M. Yves GUBELMANN pour remplacer Mme Elisabeth BERY.

M. le Président propose de passer au vote pour valider ces nominations.

A la majorité, 1 abstention, le Conseil municipal valide la nomination de Mme Nicole IMHOF comme déléguée à l'Association « Communes-Ecole », M. Guy MUSY à la commission intercommunale CoHerAn « Sociale », sous réserve de la modification de la charte, M. Yves GUBELMANN à la Présidence de la commission ad hoc « Bourses ».

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projet(s) de délibération(s)

Aucune délibération.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

Point 6 – Projet(s) de motion(s)

Aucun projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Aucun projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit la présentation du projet de budget 2021.

Point 8 – Présentation du projet de budget 2021 par M. le Maire

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire présente le document power-point relatif au projet de budget 2021.

Les points suivants sont traités :

- ❖ Les normes comptables MCH2.
- ❖ Le budget.
- ❖ Les centimes additionnels 2020.
- ❖ Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2021.
- ❖ Les prévisions et recommandations.
- ❖ Le fonctionnement – Comparatif 2020-2021.
- ❖ Les amortissements.
- ❖ Les charges du budget de fonctionnement.
- ❖ Les revenus du budget de fonctionnement.
- ❖ Le résultat du budget 2021.
- ❖ Les investissements.
- ❖ Conclusion.

Le projet de budget 2021 est équilibré et présente :

Aux revenus :	17'948'240 F
Aux charges :	17'895'412 F

Soit un bénéfice de : 52'828 F

 **La présentation du projet de budget 2021 sera mise sur CMNet au lendemain de la présente séance.**

M. le Président propose de passer au vote pour le renvoi du projet de budget 2021 à la commission des finances du 3 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du 17 novembre 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi du projet de budget 2021 à la commission des finances du 3 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du 17 novembre 2020.



La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes

Mme l'Adjointe propose le renvoi à la commission « Finances » du 3 novembre 2020, la proposition relative à la modification des statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes, sachant qu'un tableau synoptique leur sera remis pour faciliter cette révision.

M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » du 3 novembre prochain la proposition relative à la modification des statuts du groupement de la crèche intercommunale de l'Ile-aux-Mômes.

Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux

Mme l'Adjointe propose le renvoi à la commission « Finances », la proposition relative à la modification du règlement relatif au Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux.

M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le renvoi à la commission « Finances » la proposition relative à la modification du règlement relatif au Règlement fixant les conditions d'attribution des logements et d'octroi d'une aide personnalisée dans les immeubles locatifs communaux.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 10 – Communication(s) du Maire et des Adjoints

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Dossier POSTE

M. le Maire apporte quelques précisions sur le dossier de la Poste, suite aux diverses interventions des Conseillers municipaux.



Un courrier a été envoyé à la Poste CH SA en date du 14 septembre dernier faisant part de doléances au sujet de la fermeture de la Poste d'Anières, la boîte postale non relevée et les colis déposés sans surveillance dehors vers les anciens locaux de la Poste.

Une réponse a été donnée par la Poste CH SA en date du 21 septembre 2020 qui fait mention d'excuses sur la mauvaise image laissée lors des premières semaines de service à domicile. La poste est intervenue rapidement pour remédier aux problèmes relevés par la Commune.

La commune d'Anières est également intervenue sur la modification des horaires de la Poste de Vésenaz, suite à l'information reçue de la commune de Collonge-Bellerive.

Enfin, lors de la dernière séance des communes Arve et Lac, un courrier commun très circonstancié faisant part du constat de la péjoration majeure du service postal de la région a été envoyé en date du 28 septembre dernier à l'attention de la Poste et signé par les 15 magistrats.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la mairie.

Rappel de dates

Sous réserve des éventuelles nouvelles prescriptions relatives à la pandémie du COVID-19 :

M. le Maire rappelle la date du mercredi 11 novembre 2020 à 19h.00 pour la rencontre des trois Conseil municipaux de CoHerAn. Lieu à définir. (*Ndlr : annulée*).

M. le Maire rappelle encore que suite au vote du budget 2021 lors de la séance plénière du Conseil municipal du mardi 17 novembre 2020 à 19h.00, un dîner est prévu au restaurant de la ferme à Jussy (La Renfile). (*Ndlr : dîner annulé*).

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 11 – Question(s) écrite(s) ou orale(s)

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

« Tous ménages » informatif sur les déchets organiques

Mme Stéphanie BARON LEVRAT demande où en est le projet de rédaction d'un « tous ménages » explicatif pour les déchets. Il semble qu'il y ait des confusions entre déchets verts et déchets organiques.

M. le Maire répond que la rédaction de ce « tous ménages » est en cours et devrait parvenir ces prochains jours à la population.

Containers pour déchets « Petites poubelles vertes » - Emplacements

Mme Stéphanie BARON LEVRAT rappelle qu'il avait été convenu de placer les containers pour le recyclage des déchets des petites poubelles vertes en dehors des emplacements de récupération des déchets pour un accès facilité, entre autres le dimanche.



Il semble qu'à ce jour ce n'est toujours pas le cas.

M. le Maire répond que le service technique sera sollicité pour répondre à cette demande pour que la situation soit remédiée le plus rapidement possible.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h.50.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

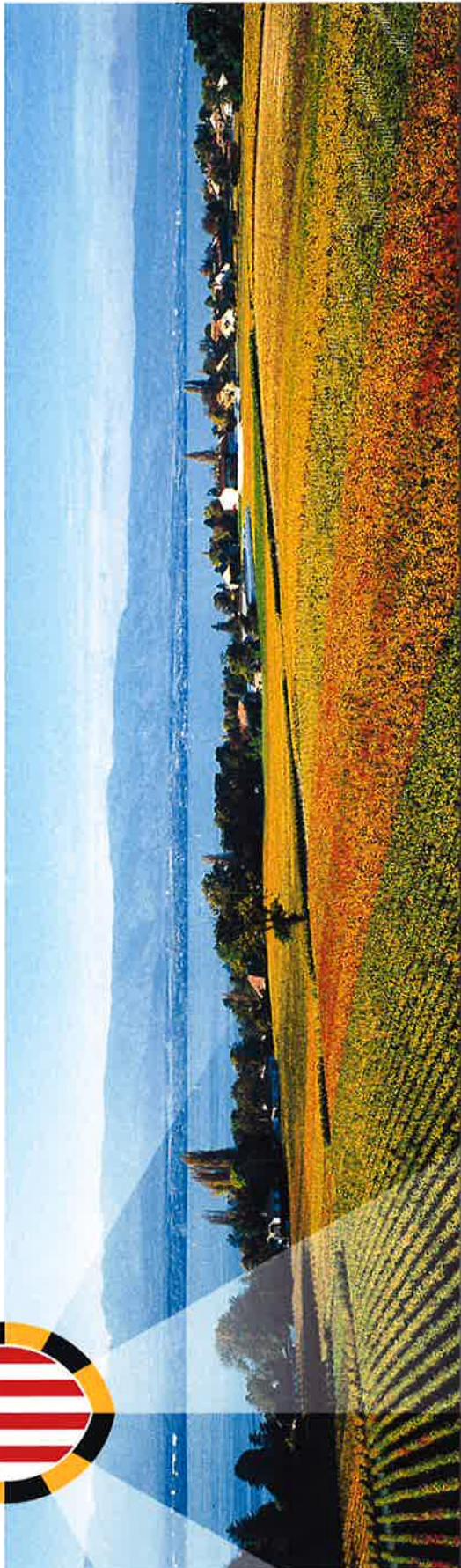
La secrétaire du Conseil municipal :



Annexe : Présentation du projet de budget 2021 (pour l'original du procès-verbal)
Document mis sur CMNet.

Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI

D'ANIÈRES



Budget 2021

PROPOSITION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIÈRES
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2020



TABLE DES MATIERES

- Normes comptables MCH2
- Budget
- Les centimes additionnels 2020
- Informations du Département des finances pour l'élaboration du budget 2021
- Les prévisions et recommandations
- Le fonctionnement – Comparatif 2020-2021
- Les amortissements
- Les charges du budget de fonctionnement
- Les revenus du budget de fonctionnement
- Le résultat du budget 2021
- Les investissements
- Conclusion



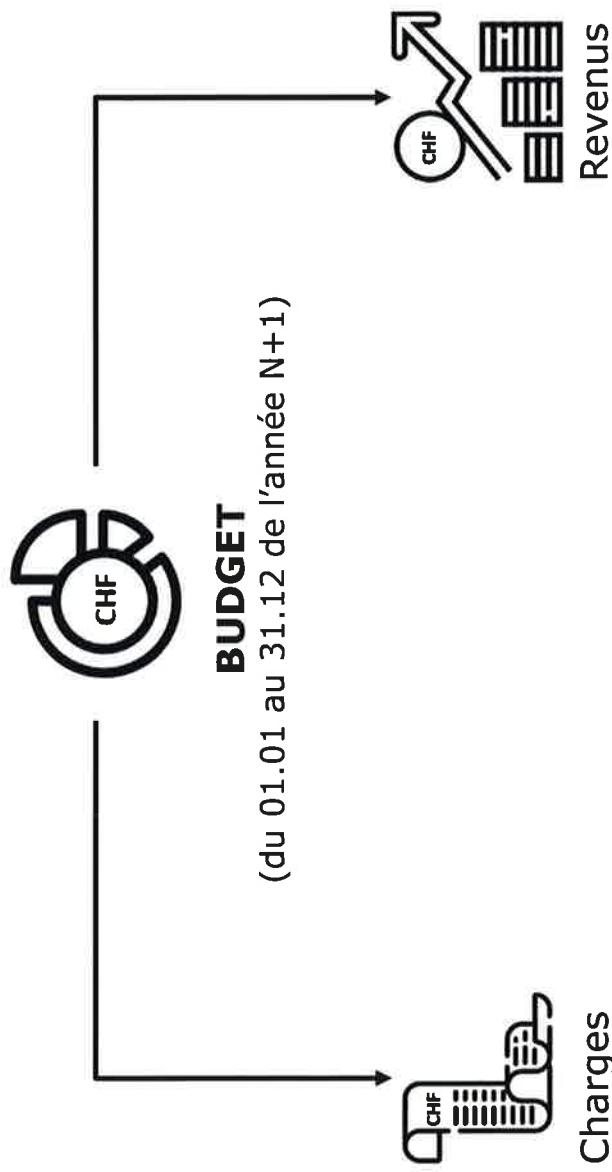
Normes comptables MCH2

Le modèle Mch2 est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Principales caractéristiques du MCH2 :

- Plan comptable détaillé : **Fonctions à 4 positions / Natures à 5 positions**
- Compte de résultat échelonné à 3 niveaux :
 - **Résultat d'exploitation**
 - **Résultat financier**
 - **Résultat extraordinaire**
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexes aux comptes annuels détaillées
- Réévaluation des immobilisations corporelles du patrimoine financier **tous les cinq ans**
- Calcul des amortissements :
 - **Selon la méthode linéaire indirecte**
 - **La première annuité d'amortissement sera comptabilisée lors de la première année d'utilisation**
 - **L'annuité est calculée sur la base du crédit net réel**





On distingue deux types de charges et revenus:

- **Patrimoine administratif (PA)**: Actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques.
- **Patrimoine financier (PF)**: Actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus, ils peuvent être aliénés sans porter préjudice à l'accomplissement des tâches publiques.

LES CENTIMES ADDITIONNELS 2020

Listes des communes	Centimes additionnels	Listes des communes	Centimes additionnels	Listes de communes	Centimes additionnels
Genthod	25	Bellevue	41	Gy	46
Collonge-Bellerive	29	Choulex	42	Soral	46
Cologny	29	Hermance	42	Confignon	47
Vandoeuvres	29	Jussy	42	Lancy	47
Anières	31	Meinier	42	Bernex	48
Pregny-Chambésy	32	Bardonnex	43	Dardagny	48
Celigny	33	Cartigny	43	Pupplinge	48
Chêne-Bougeries	34	Perly-Certoux	43	Aire-La-Ville	50
Corsier	35	Grand-Saconnex	44	Avusy	50
Plan-Les-Ouates	36	Laconnex	44	Vernier	50
Veyrier	38	Meyrin	44	Onex	50.50
Satigny	39	Thônex	44	Avully	51
Carouge	40	Genève	45.49	Chancy	51
Presinge	40	Versoix	45.50		
Russin	40	Chêne-Bourg	46		
Troinex	40	Collex-Bossy	46		



INFORMATIONS DU DEPARTEMENT DES FINANCES POUR L'ELABORATION DU BUDGET 2021

CHARGES :

Estimation de la part d'Anières à la compensation financière versée aux communes frontalieres françaises	CHF 49 225.00
Péréquation intercommunale	CHF 4 333 166.00

RECETTES:

Estimation de l'impôt 2021 – Valeur du centime PP et PM – CHF 496'677, soit $496'677 \times 31$	CHF 15 396 987.00
Estimation de l'impôt 2020 – Valeur du centime PP et PM (pour les comptes 2020) – CHF 476'829, soit $476'829 \times 31$	CHF 14 781 699.00
Estimation des correctifs pour les comptes 2020 (sera comptabilisée dans les comptes 2020)	CHF 1 261 225.00



LES PRÉVISIONS & RECOMMANDATIONS

Tenant compte des éléments communiqués par le Département des finances et la volonté de continuer d'adopter une position de prudence, l'Exécutif recommande :

- De maintenir la valeur du centime additionnel à **31 centimes**.

- D'estimer la valeur du centime pour le budget 2021 à **CHF 430'000**, soit au total **CHF 13'330'000.00** au lieu des CHF 496'677 annoncés par le Département des finances. Pour rappel, au moment du budget 2020, la Commune avait opté pour un centime à CHF 430'000 au lieu des CHF 531'126 annoncés par ledit Département.





COMPARATIF 2020/2021

0 - ADMINISTRATION GENERALE

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
01 - Conseil municipal et Exécutif						
30 - Charges de personnel	336 699.75	-	346 676.00	-	344 631.00	-
31 - Charges de biens et services	42 982.85	-	112 665.00	-	59 900.00	-
42 - Taxes	8 217.00	-				
02 - Services généraux						
30 - Charges de personnel	1 962 323.15	-	2 356 245.00	-	2 314 655.00	-
31 - Charges de biens et services	1 130 198.71	-	1 071 305.00	-	939 465.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	767 211.13	-	86 180.00	-	345 575.00	-
34 - Charges financières	3 333.49	-	2 700.00	-	3 400.00	-
36 - Charges de transfert	115 165.80	-	141 386.00	-	159 623.00	-
38 - Charges extraordinaires	49 000.00	-	-	-	294 000.00	-
42 - Taxes	-	99 645.88	-	-	500	-
43 - Revenus divers	-	9.20	-	-	-	-
44 - Revenus financiers	-	78 180.40	-	71 000.00	-	55 000.00
46 - Revenus de transfert	-	124 604.15	-	101 086.00	-	84 400.00
TOTAL - 0 - Administration générale	4 406 914.88	310 656.63	4 117 157.00	172 586.00	4 461 249.00	173 400.00
ECARTS CHARGES ECARTS REVENUS						
					344 092.00	814.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
11 - Sécurité publique						
31 - Charges de biens et services	89 452.40	-	111 200.00	-	114 300.00	-
36 - Charges de transfert	115 736.00	-	122 146.00	-	146 686.00	-
42 - Taxes	-	23 020.00	-	15 000.00	-	17 000.00
44 - Revenus financiers	-	660.00	-	660.00	-	660.00
46 - Revenus de transfert	-	1 809.30	-	-	-	-
14 - Questions juridiques						
36 - Charges de transfert	37 973.60	-	41 362.00	-	44 418.00	-
42 - Taxes	-	4 410.00	-	4 000.00	-	4 500.00
15 - Service du feu						
30 - Charges de personnel	63 841.80	-	69 815.00	-	75 065.00	-
31 - Charges de biens et services	129 072.11	-	230 180.00	-	117 740.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	81 746.50	-	81 900.00	-	38 400.00	-
34 - Charges financières	466.00	-	600.00	-	600.00	-
36 - Charges de transfert	133 982.00	-	136 174.00	-	140 801.00	-
38 - Charges extraordinaires	173 649.00	-	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	23 082.62	-	24 000.00	-	24 000.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

1 - ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE (Suite)

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
16 - Défense						
31 - Charges de biens et services	1 710.95	-	9 820.00	-	10 305.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	99 000.00	-	99 000.00	-	99 000.00	-
36 - Charges de transfert	21 841.07	-	22 900.00	-	23 352.00	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	2 000.00	-	2 000.00
TOTAL - 1 - Ordre et sécurité publique	948 471.43	52 981.92	925 097.00	45 660.00	810 667.00	48 160.00

ECARTS CHARGES	114 430.00
ECARTS REVENUS	2 500.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

2 - FORMATION

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
21 - Scolarité obligatoire						
31 - Charges de biens et services	334 881.99	-	505 975.00	-	362 940.00	
33 - Amortissement du patrimoine administratif	606 005.00	-	631 800.00	-	890 105.00	
36 - Charges de transfert	311 579.65	-	295 121.00	-	304 553.00	
38 - Charges extraordinaires	-	-	-	-	395 795.00	
42 - Taxes	-	3 813.00	-	-	-	
46 - Revenus de transfert	-	25 956.00	-	25 956.00	-	25 956.00
TOTAL - 2 - Formation	1 252 466.64	29 769.00	1 432 896.00	25 956.00	1 953 393.00	25 956.00

ECARTS CHARGES
520 497.00

ECARTS REVENUS
-

Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

3 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
32 - Culture						
31 - Charges de biens et services	190 774.92	-	376 350.00	-	308 000.00	-
36 - Charges de transfert	88 643.00	-	116 383.00	-	99 614.00	-
42 - Taxes	-	211.60	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	1 000.00	-	1 000.00	-	1 000.00
34 - Sports et loisirs						
31 - Charges de biens et services	234 216.35	-	255 510.00	-	365 060.00	-
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	-	10 000.00	-
36 - Charges de transfert	206 473.10	-	228 500.00	-	238 000.00	-
38 - Charges extraordinaires	20 894.65	-	-	-	-	-
42 - Taxes	-	7 808.01	-	-	-	-
43 - Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 - Revenus financiers	-	8 364.15	-	10 500.00	-	8 500.00
46 - Revenus de transfert	-	23 946.00	-	-	-	1 440.00
TOTAL - 3 - Culture, sport et loisirs	741 002.02	41 329.76	976 743.00	12 940.00	1 020 674.00	10 940.00
ECARTS CHARGES		43 931.00				
ECARTS REVENUS		2 000.00				

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

4 - SANTE

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
36 - Charges de transfert	10 750.00	-	43 500.00	-	18 500.00	-
49 - Santé publique	-	-	-	-	-	-
31 - Charges de biens et services	-	-	90 000.00	-	-	-
TOTAL 4 - SANTE	10 750.00	-	133 500.00	-	18 500.00	-

ECARTS CHARGES 115 000.00
ECARTS REVENUS -

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

5 - SECURITE SOCIALE

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
54 - Famille et jeunesse						
31 - Charges de biens et services	66 393.81	-	84 450.00	-	47 450.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	143 080.00	-	143 100.00	-	143 080.00	-
36 - Charges de transfert	1 088 809.95	-	1 258 406.00	-	1 449 925.00	-
38 - Charges extraordinaires	143 080.00	-	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	19 356.00	-	18 308.00	-	18 709.00
57 - Aide sociale						
31 - Charges de biens et services	-	-	20 000.00	-	-	-
36 - Charges de transfert	34 095.45	-	76 808.00	-	90 208.00	-
59 - Domaine sociale						
31 - Charges de biens et services	1 104.00	-	3 000.00	-	2 000.00	-
36 - Charges de transfert	586 476.50	-	598 900.00	-	515 000.00	-
42 - Taxes	-	2 000.00	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	1 816.95	-	-	-	-
TOTAL - 5 - Sécurité sociale	2 063 039.71	23 172.95	2 184 664.00	18 308.00	2 247 663.00	18 709.00
ECARTS CHARGES						
ECARTS REVENUS						
					62 999.00	401.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

6 - TRANSPORTS

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2019 CHARGES	BUDGET 2020 REVENUS	BUDGET 2020 CHARGES	BUDGET 2021 REVENUS
61 - Circulation routière				
31 - Charges de biens et services	334 037.57	-	445 265.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	403 684.00	-	484 291.00	-
34 - Charges financières	5 235.70	-	8 000.00	-
36 - Charges de transfert	11 623.00	-	13 000.00	-
38 - Charges extraordinaires	323 664.21	-	-	-
42 - Taxes	-	636.75	-	-
43 - Revenus divers	-	3.00	-	-
44 - Revenus financiers	-	4 800.00	-	-
46 - Revenus de transfert	-	25 764.65	-	84 155.00
62 - Transports publics				
31 - Charges de biens et services	78 399.65	-	103 400.00	-
36 - Charges de transfert	112 729.00	-	72 449.00	-
42 - Taxes	-	72 144.00	-	74 000.00
64 - Télécommunications				
33 - Amortissement du patrimoine administratif	-	-	264 000.00	-
42 - Taxes	-	-	-	32 400.00
TOTAL - 6 - Transports	1 269 373.13	103 348.40	1 390 405.00	158 155.00 1 238 501.00 144 535.00
ECARTS CHARGES				
ECARTS REVENUS				
			151 904.00	
			13 620.00	

Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro de compte 2F2N	COMPTES 2019 CHARGES	COMPTES 2019 REVENUS	BUDGET 2020 CHARGES	BUDGET 2020 REVENUS	BUDGET 2021 CHARGES	BUDGET 2021 REVENUS
71 - Approvisionnement en eau						
31 - Charges de biens et services	12 469.55	-	20 000.00	-	18 000.00	-
31 - Charges de biens et services			72 - Traitement des eaux usées			
33 - Amortissement du patrimoine administratif	22 575.32	-	88 130.00	-	103 130.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	757 061.00	-	762 735.00	-	762 636.00	-
38 - Charges extraordinaires	136 450.00	-	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	244 559.00	-	329 000.00	-	329 000.00
73 - Gestion des déchets						
31 - Charges de biens et services	549 743.94	-	674 950.00	-	663 900.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	-	-	35 000.00	-	38 500.00	-
36 - Charges de transfert	790	-	688	-	697	-
42 - Taxes	-	23 441.58	-	9 000.00	-	9 000.00
46 - Revenus de transfert	-	-	-	-	-	19 603.00
77 - Protection de l'environnement						
31 - Charges de biens et services	14 168.26	-	16 540.00	-	53 530.00	-
33 - Amortissement du patrimoine administratif	40 696.00	-	40 700.00	-	40 696.00	-
36 - Charges de transfert	2 000.00	-	21 500.00	-	21 500.00	-
38 - Charges extraordinaires	203 500.00	-	-	-	-	-
42 - Taxes	-	3 600.00	-	2 000.00	-	4 000.00
46 - Revenus de transfert	-	2 000.00	-	-	-	-

Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

7 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (*Suite*)

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
79 - Aménagement du territoire						
33 - Amortissement du patrimoine administratif	64 000.00	-	64 000.00	-	400 000.00	-
TOTAL - 7 - Protection de l'environnement	1 803 454.07	273 600.58	1 724 243.00	340 000.00	2 102 589.00	361 603.00

ECARTS CHARGES	378 346.00
ECARTS REVENUS	21 603.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

8 - ÉCONOMIE PUBLIQUE

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
87 - Combustibles et énergie						
44 - Revenus financiers	- 171 122.43		-	130 000.00	-	150 000.00
TOTAL - 8 - Economie publique	- 171 122.43		-	130 000.00	-	150 000.00

ÉCARTS CHARGES	-
ÉCARTS REVENUS	20 000.00

 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.





COMPARATIF 2020/2021

9 - FINANCES ET IMPÔTS

Numéro de compte 2F2N	COMPTE 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
91 - Impôts						
31 - Charges de biens et services	63 478.10	-	-	-	-	-
36 - Charges de transfert	623 409.94	-	400 000.00	-	400 000.00	-
40 - Revenus fiscaux	- 17 973 210.65	-	- 13 330 000.00	-	- 13 330 000.00	-
42 - Taxes	- 6 691.99	-	-	-	-	-
46 - Revenus de transfert	-	-	-	1 702.00	-	2 057.00
48 - Revenus extraordinaires	- 115 113.06	-	-	-	-	-
92 - Conventions fiscales						
36 - Charges de transfert	49 906.37	-	53 096.00	-	49 225.00	-
93 - Péréquation financière						
36 - Charges de transfert	2 600 444.00	-	3 253 324.00	-	2 033 166.00	-
96 - Administration de la fortune et de la dette						
31 - Charges de biens et services	141 421.84	-	385 000.00	-	385 000.00	-
34 - Charges financières	2 535 265.39	-	835 240.00	-	1 174 785.00	-
44 - Revenus financiers	- 15 639 484.48	-	- 3 449 380.00	-	3 682 880.00	-
97 - Redistributions						
46 - Revenus de transfert	- 2 065.75	-	-	-	-	-
TOTAL - 9 - Finances et impôts	6 013 925.64	33 506 339.81	4 926 660.00	16 781 082.00	4 042 176.00	17 014 937.00

ECARTS CHARGES	884 484.00
ECARTS REVENUS	233 855.00

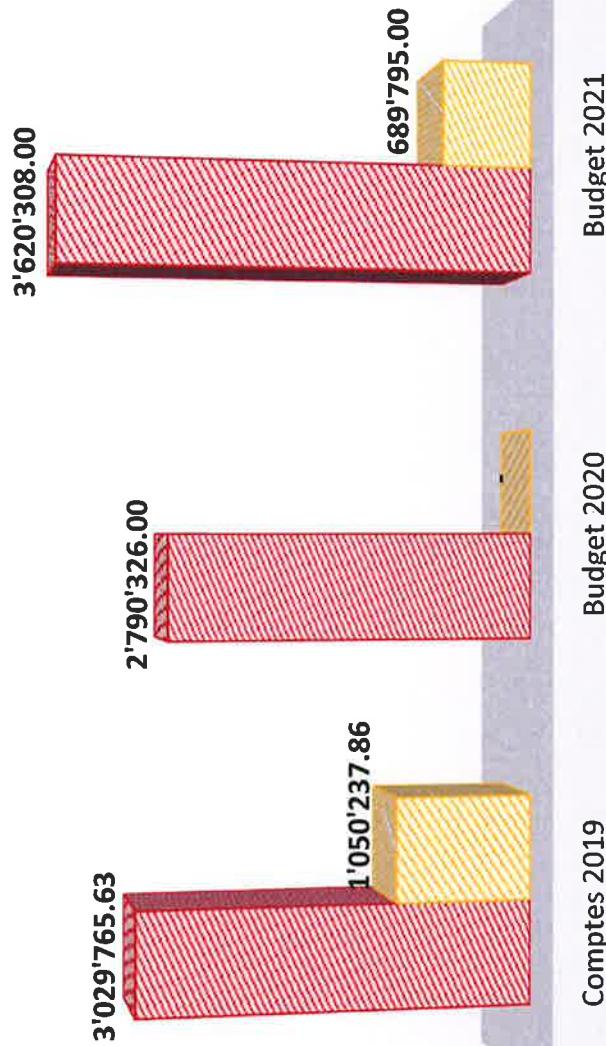
 Les différences notoires entre le budget 2020 et le budget 2021 seront expliquées lors de la commission des finances du mardi 03 novembre 2020.



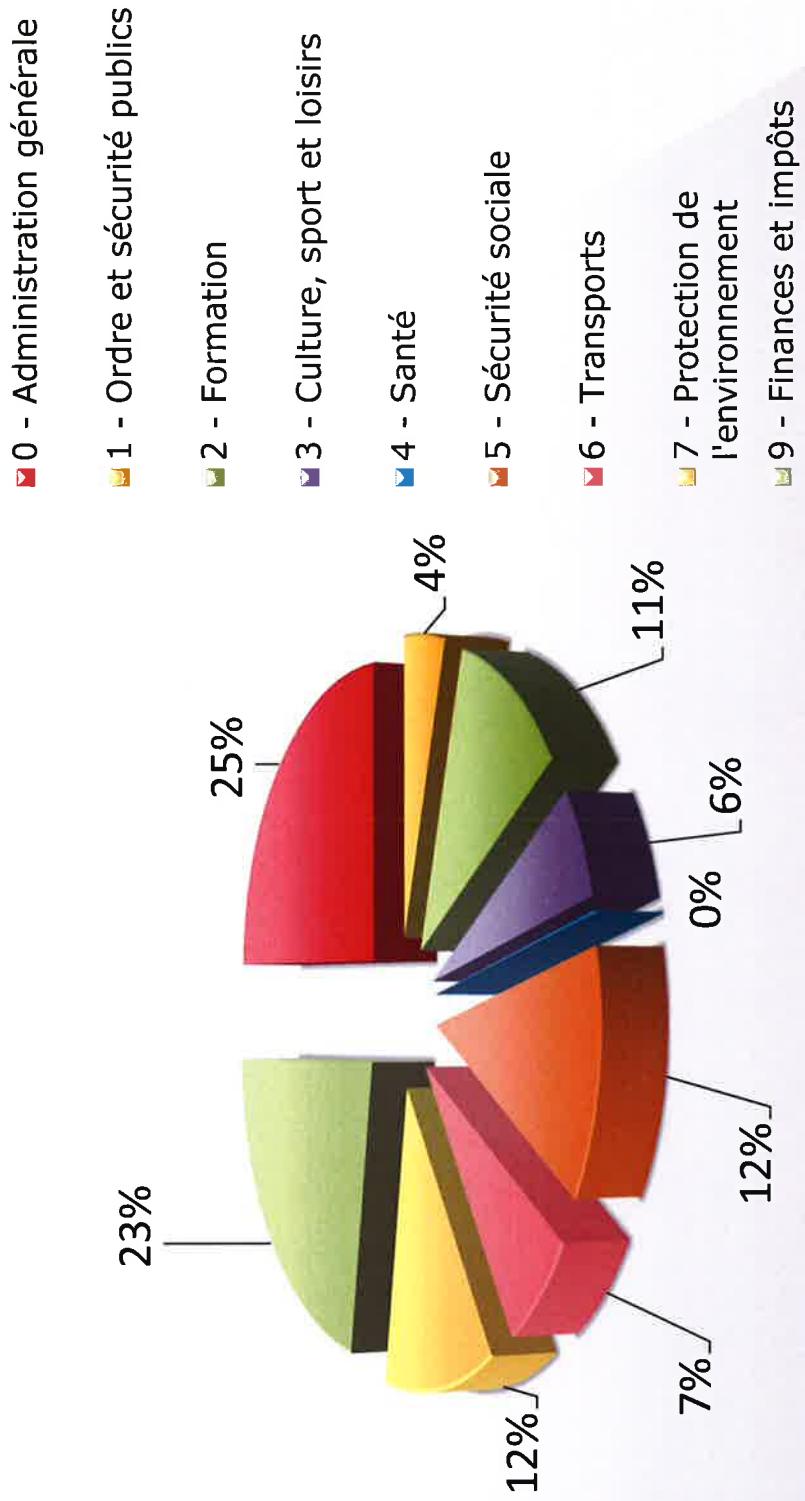
LES AMORTISSEMENTS

ANNÉES 2019, 2020, 2021

■ Amortissements ▨ Amortissements complémentaires



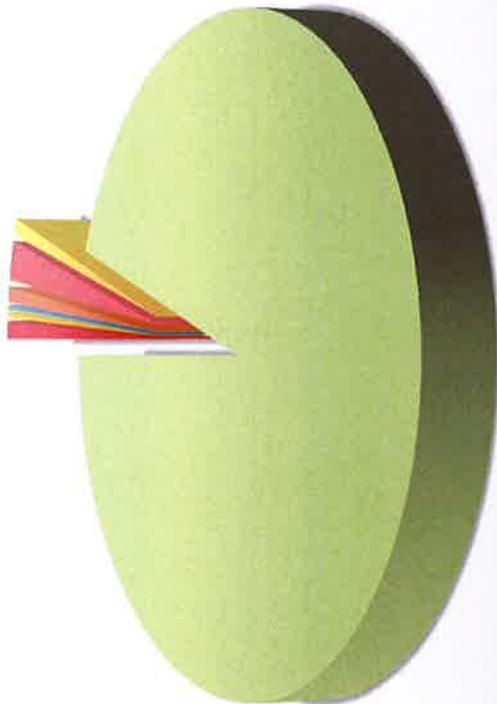
LES CHARGES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021





LES REVENUS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

- 0 - Administration générale
- 1 - Ordre et sécurité publics
- 2 - Formation
- 3 - Culture, sport et loisirs
- 5 - Sécurité sociale
- 6 - Circulation routière
- 7 - Protection de l'environnement
- 8 - Economie publique
- 9 - Finances et impôts



RESULTAT DU BUDGET :

BUDGET 2021

Revenus : CHF 17 948 240.00

Charges : CHF 17 895 412.00

BENEFICE

= CHF 52 828.00



ANNÉES 2019, 2020, 2021

TOTAL GÉNÉRAL

■ Charges ■ Revenus ■ Résultat



COMPTES 2019

BUDGET 2020

BUDGET 2021





LES INVESTISSEMENTS

- Le patrimoine administratif est composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques.
- Il s'agit de toutes les dépenses et recettes pour l'achat, la réalisation et l'amélioration des biens, dont la durée de vie s'étend sur plusieurs années et qui créent ou augmentent la valeur des actifs administratifs nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques.
- Le seuil d'activation est de CHF 100 000.00





LES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre du budget 2021, il a été identifié les dépenses d'investissement suivantes :

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2021
Rénovation et transformation du local du feu	CHF 1'150'000.00 N°2015-2020 - D-35 du 14.06.2016 N°2015-2020 - D-54 du 10.04.2017	CHF 20'000.00
Groupe scolaire – Etude agrandissement	CHF 305'000.00 N°2015-2020 - D-81 du 17.04.2018 N°2020-2025 – D-9 du 15.09.2020	CHF 30'000.00
CAD – Etude faisabilité (Chauffage à distance)	CHF 191'000.00 N°2015-2020 – D-39 du 14.06.2016 N°2015-2020 – D-48 du 21.06.2017 N° 2015-2020 - D-66 du 26.09.2017 CHF 500'000.00	CHF 200'000.00 A voter





LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2021
Côte d'Or - Rénovation mairie	CHF 7 160 000.00 N°2015-2020 – D-33 du 14.06.2016 N°2015-2020 – D-107 du 14.05.2019 N°2015-2020 – D-117 du 08.10.2019	CHF 2'300'000.00
Fibre optique	CHF 7 900 000.00 N°2015-2020 – D-104 du 14.04.2019	CHF 4 000 000.00
Rénovation et déplacement de deux déchetteries	CHF 385 000.00 N°2015-2020 – D-13 du 26.01.2016 N°2015-2020 – D-111 du 18.06.2019	CHF 350 000.00





LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2021
Parking provisoire – P.n° 6332 Côte d'Or	CHF 485 000.00 N°2015-2020 – D-76 du 20.02.2018 N°2015-2020 – D-101 du 16.04.2019	CHF 320 000.00
Etude de faisabilité d'aménagement des locaux du tennis club, restaurant et extérieurs	CHF 30 000.00 N°2015-2020 – D-122 du 18.02.2020	CHF 10 000.00
Bâtiment provisoire de la mairie et de l'école	CHF 2 650 000.00 N°2015-2020 – D-124 du 18.02.2020 N°2020-2025 – D-8 du 15.09.2020	CHF 1 780 000.00





LES INVESTISSEMENTS - SUITE

Objets	Montants - Délibérations	Prévision des dépenses d'investissement durant l'année 2021
Modération de trafic et déplacement d'arrêts TPG sur la rte de l'Hospice	CHF 300 000.00 N°2015-2020 - D-95 du 29.01.2019	CHF 300 000.00
Rénovation de la place de jeux	CHF 100'000.00 N°2020-2025 - D-7 du 15.09.2020	CHF 100 000.00
Mise en œuvre du plan directeur communal de l'éclairage public	CHF 3'360'000.00 N°2015-2020 - D-88 du 19.06.2018 N°2020-2025 - D-2 du 23.06.2020	CHF 1 350 000.00
Etude sur la mise en œuvre des projets de modération de trafic sur l'ensemble du territoire	CHF 1 090 000.00 N°2020-2025 - D-4 du 23.06.2020	CHF 500 090.00
Fonds intercommunal pour le développement urbain	CHF 406 100.00 Crédit à voter	CHF 406'100.00

Total des prévisions de dépenses 2021 : CHF 11 666 190.00



CONCLUSION

En conclusion, il a été convenu pour ce projet de budget 2021 d'adopter une prudence mesurée en fixant la production du centime à CHF 430'000.00, au lieu de CHF 496'677.00 annoncé par le département des finances

Ce budget 2021 est équilibré et dégage un excédent de revenu de CHF 52'828.00.

Monsieur le Maire prie Monsieur le Président de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ce projet de budget 2021 à la commission des finances du 03 novembre prochain pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du mardi 17 novembre 2020.

